

Date de la Convocation : 11 Avril 2016

Membres en exercice : 11

Présents ou représentés : 10

Votants : 10

Absents excusés : 2

Dont 1 procuration

Secrétaire : Madame SENAY Morgane

**Objet** : Procès- verbal

L'an deux mille seize, le dix-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, Maire.

Etaient également présents : Mesdames et Messieurs Frédéric CAYEUX, Helen MOTTE, Marie-Paule LOSSET, Vincent DELEGUE, Andréa REYNAUD, Jean-Yves SORET, Daniel ALLAIN

Absents excusés : Messieurs Dominique GROUT et Laurent CROCHEMORE.

Monsieur le Maire a convié Monsieur FREMONT, percepteur de Criquetot-l'Esneval, au Conseil Municipal.

### **I – Compte rendu**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des présents.

### **II – Compte administratif 2015**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Selon la loi NOTRe, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des travaux effectués en 2015.

Cession de terrains	1649, 32 €
Travaux de voiries	12 390, 42 €
Concession logiciel	2 226, 24 €
Fenêtres appartement du logement de la Mairie	10 254, 60 €
Halte-garderie (frais d'architecte)	6000, 00 €
Chauffage (régulateur)	1383, 00 €
Réfection du Chemin des Flinquets	26 836, 76 €
Chemin de la Cavée (cabinet géomètre)	9995, 81 €
Lotissement communal budget annexe	

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur SORET Jean-Yves, Doyen du Conseil Municipal, pour présenter le Compte Administratif 2015. Monsieur FREMONT donne les résultats de l'année. Celui-ci se présente comme suit :

#### Compte Administratif de la Commune

Ce dernier laisse apparaître pour la section de fonctionnement un excédent de 79 937, 39 Euros et pour la section d'investissement un déficit de 49 725, 70 Euros. Le Conseil Municipal l'**APPROUVE** à l'unanimité.

Monsieur SORET Jean-Yves félicite Monsieur le Maire de sa bonne gestion depuis son élection malgré le contexte économique et les problèmes de remplacement suite à l'arrêt de travail de la secrétaire de mairie titulaire.

### **III – Compte de gestion 2015**

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Monsieur Franck BLANCHET, Maire, ayant repris la présidence,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Le Conseil Municipal **DECLARE** que le compte de gestion du budget principal dressé, pour l'exercice 2015, par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **IV - AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2015**

Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Franck BLANCHET, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015, ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2014	PART AFFECTEE A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2015	RESTES A REALISER 2015	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT	
INVEST	121 022,40 €		71 296,70 €	0 0	0 €	49 725,70 €	pour mémoire 001
FONCT	121 449,95 €	121 022,40 €	79 509,84 €			79 937,39 €	-49 725,70 excédent déficit

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,  
Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b>	<b>79 937,39 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	<b>49 725,70 €</b>
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	<b>30 211,69 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	<b>49 725,70 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2015</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## **V- Vote du taux des taxes**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Vu le code général des impôts portant sur les délibérations relatives à la taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties ;

Vu la Loi des Finances de 1995 ;

Le Conseil Municipal après délibération, **DECIDE** de ne pas augmenter les taux. Ils se présentent donc comme suit :

Taxe d'habitation :	13, 19 %
Taxe foncière (bâti) :	26, 33 %
Taxe foncière (non bâti) :	39, 78 %

## **VI- Compte administratif 2015 « Le Clos Masure »**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Yves SORET, Doyen du Conseil Municipal, qui présente le Compte Administratif 2015.

Le Conseil Municipal l'approuve à l'unanimité. Ce dernier laisse apparaître un résultat global de 9 277, 11 €

## **VII- Compte de gestion 2015 « Le Clos Masure »**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Monsieur Franck BLANCHET, Maire, ayant repris la présidence,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après d'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacune des opérations effectuées du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **VIII- Subventions Communales 2016**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Après étude des différentes demandes de subventions, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue une subvention aux organismes suivants :

Le Club des Falaises →	1200 €
Le Cat Rouge →	700 €
Perma Nord Bénin →	700 €
Vattetot & Cie →	700 €
Les Chemins de Vaucottes →	700 €

Ces sommes seront inscrites au budget 2016.

## **IX- Convention de ligne de trésorerie interactive à conclure avec la Caisse d'Épargne Normandie.**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de VATTETOT SUR MER décide de prolonger auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE une ouverture de crédit ci-après dénommée «ligne de trésorerie interactive» d'un montant maximum de 50 000 € dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et (« remboursements ») exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de VATTETOT SUR MER décide de prolonger auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 50 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable : Taux fixe de 1,55 %

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu
- Commission d'engagement : 250 €.
- Commission de non-utilisation de 0.25 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen.

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office ou bien par virement CRI-TBF au crédit du comptable public teneur du compte de l'emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Le Conseil Municipal de la Commune de VATTETOT SUR MER autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie.

Le Conseil Municipal de la Commune de VATTETOT SUR MER autorise Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

## **X- Budget Primitif 2016**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire, équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 319 652 et en suréquilibre en recettes d'investissement pour 138 952 € et les dépenses d'investissement à la somme de 130 292 €

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016.

### **XI- Budget Primitif 2016 « Le Clos Masure »**

*Conseillers en exercice : 11 Présents ou représentés : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstentions : 0*

Le Conseil approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2016 du Clos Masure.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve les propositions de budget présentées par Monsieur le Maire, équilibrées en recettes et en dépenses de fonctionnement à la somme de 496 784, 89 € et en suréquilibre en recettes d'investissement à la somme de 496 800 € et en dépenses d'investissement à la somme de 394 783, 89 €.

### **Questions diverses et informations**

**Eglise** : Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à aller voir les pièces religieuses récemment restaurées dans l'église.

**Borne électrique pour les véhicules**: L'installation et la maintenance de la borne est prise en charge par le syndicat (SDE) pendant 2 ans.

### **Sivos Les Loges-Gerville-Vattetot :**

- La participation des communes est en baisse par rapport à l'année dernière.
- Pas de retour concernant la fermeture d'une classe de primaire à Vattetot sur Mer.
- Monsieur le Maire demande à Monsieur Daniel ALLAIN de voir pour le dossier de fermeture lors de la prochaine réunion de SIVOS.

### **Commission travaux :**

Monsieur Frédéric CAYEUX souhaite proposer une nouvelle date malgré la conjoncture actuelle. Monsieur Frédéric CAYEUX propose de renégocier les emprunts de la collectivité pour obtenir un meilleur taux.

Monsieur Le Maire remercie Monsieur Frémont et Madame LEMIEUX-LE MOAL Bénédicte de leur présence à la réunion du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.